



L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET NATURA 2000

Février 2025

1. Origine de Natura 2000

Chapitres

1. Origine de Natura 2000
2. L'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences
3. Mission du SYMCRAU
4. Recommandations



Natura 2000 découle de 2 Directives européennes

Directive "Habitats - Faune - Flore"

Conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (21 mai 1992)



Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Directive "Oiseaux"

Conservation des oiseaux sauvages (actualisée au 30 novembre 2009)



Zone de Protection Spéciale (ZPS)

OBJECTIF : Enrayer la perte de la biodiversité

Natura 2000 en Crau

ZSC

« Crau centrale-Crau sèche »

31 538 hectares

+

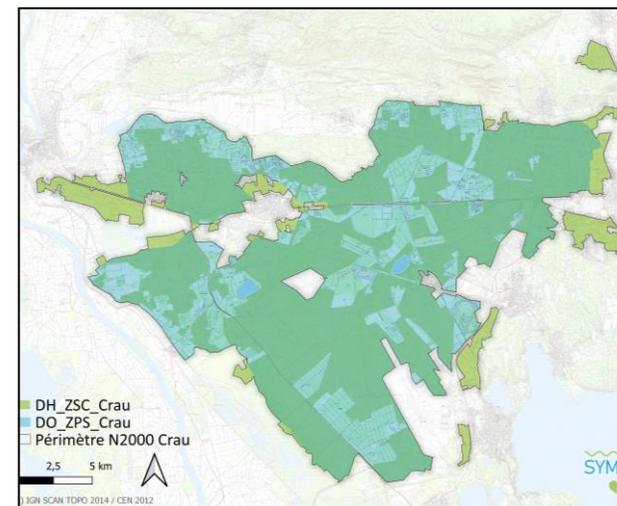
ZPS « Crau »

39 333 hectares

=

2 sites Natura 2000

43 120 hectares de superficies fusionnées



12 communes :

Arles
Aureille
Eyguières
Fos-sur-Mer
Grans
Istres
Lamanon
Miramas
Mouriès
Saint Martin de Crau
Salon de Provence
Sénas

Document d'objectifs (DOCOB)

Chaque site Natura 2000 a un DOCOB. C'est un document stratégique de gestion, établi en partenariat avec le territoire.

Le DOCOB N2000 CRAU a été validé au comité de pilotage du 26 mars 2015 et approuvé par arrêté préfectoral le 07 juin 2017.

Il est composé de :

- **TOME I : état des lieux** composé d'un diagnostic écologique, d'un diagnostic socio-économique et des états et enjeux de conservation
- **TOME II : stratégie de gestion** composée des objectifs de conservation du site, des mesures de gestion éligibles et de leurs modalités de mise en œuvre
- **ATLAS CARTOGRAPHIQUE** sur les habitats naturels et les oiseaux
- **FICHES INFORMATIVES** sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site

Document d'objectifs (DOC0B)

Pour les **sites Natura 2000 de la Crau**, les documents sont disponibles aux liens suivants :

Tome I, Tome II, atlas cartographique et fiches informatives :

https://www.symcrau.com/connaissances/espace-documentaire/donnees-sur-les-outils-de-gestion/?_sft_categorie_mediatheque=natura-2000&sf_paged=3

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire en vigueur :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=5c65efe6-63ab-4d8a-9f1b-5788c5836c4c#>

ou

<http://catalogue.geo-ide.developpement-durable.gouv.fr/catalogue/srv/fre/catalog.search#/metadata/fr-120066022-jdd-12fdd803-6b31-47d0-9a7b-63c45620aada>

Formulaires standard de données (FSD) qui listent les espèces et habitats concernés :

https://www.symcrau.com/connaissances/espace-documentaire/donnees-sur-les-outils-de-gestion/?_sft_categorie_mediatheque=natura-2000

Objectifs principaux en Crau

Hydrosystèmes et zones humides		
OC1	1	Maintenir la fonctionnalité hydrique et la qualité physico-chimique des eaux souterraines et superficielles
OC2	1	Veiller à la conservation des habitats réduits ou ponctuels remarquables
Milieux ouverts et semi-ouverts, milieux agricoles		
OC3	1	Conserver les milieux steppiques et favoriser la diversité biologique
OC4	2	Conserver les milieux prairiaux
OC5	2	Conserver et restaurer les corridors écologiques
Milieux forestiers		
OC6	2	Conserver les habitats forestiers à enjeu
Divers		
OC7	1	Conserver la faune patrimoniale
OC8	3	Conserver les populations de chiroptères
OC9	3	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

2. L'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences

Chapitres

1. Origine de Natura 2000
2. L'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences
3. Mission du SYMCRAU
4. Recommandations



Définitions

L'évaluation environnementale c'est :

Une étude d'impact

relative à l'environnement (air, eau, pollution etc.) et aux espèces protégées lorsque le projet est soumis réglementairement.

(+)

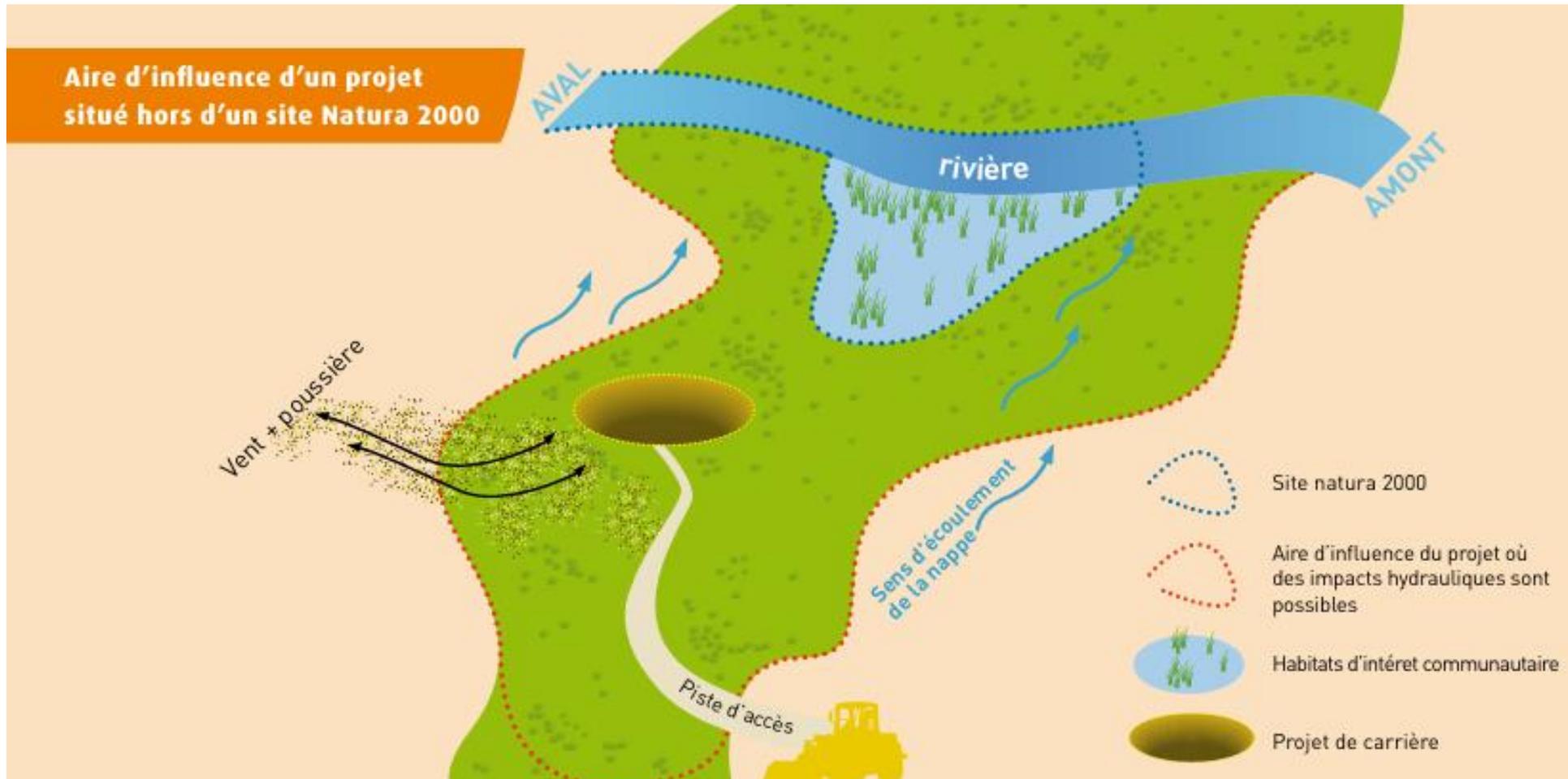
Une évaluation des incidences N2000

relative aux espèces et habitats d'intérêt communautaire (= N2000) lorsque le projet est à proximité ou tout ou en partie sur un site N2000, et qu'il fait partie de la liste nationale, la liste locale 1 ou 2 (*précisées plus bas*).

Remarques :

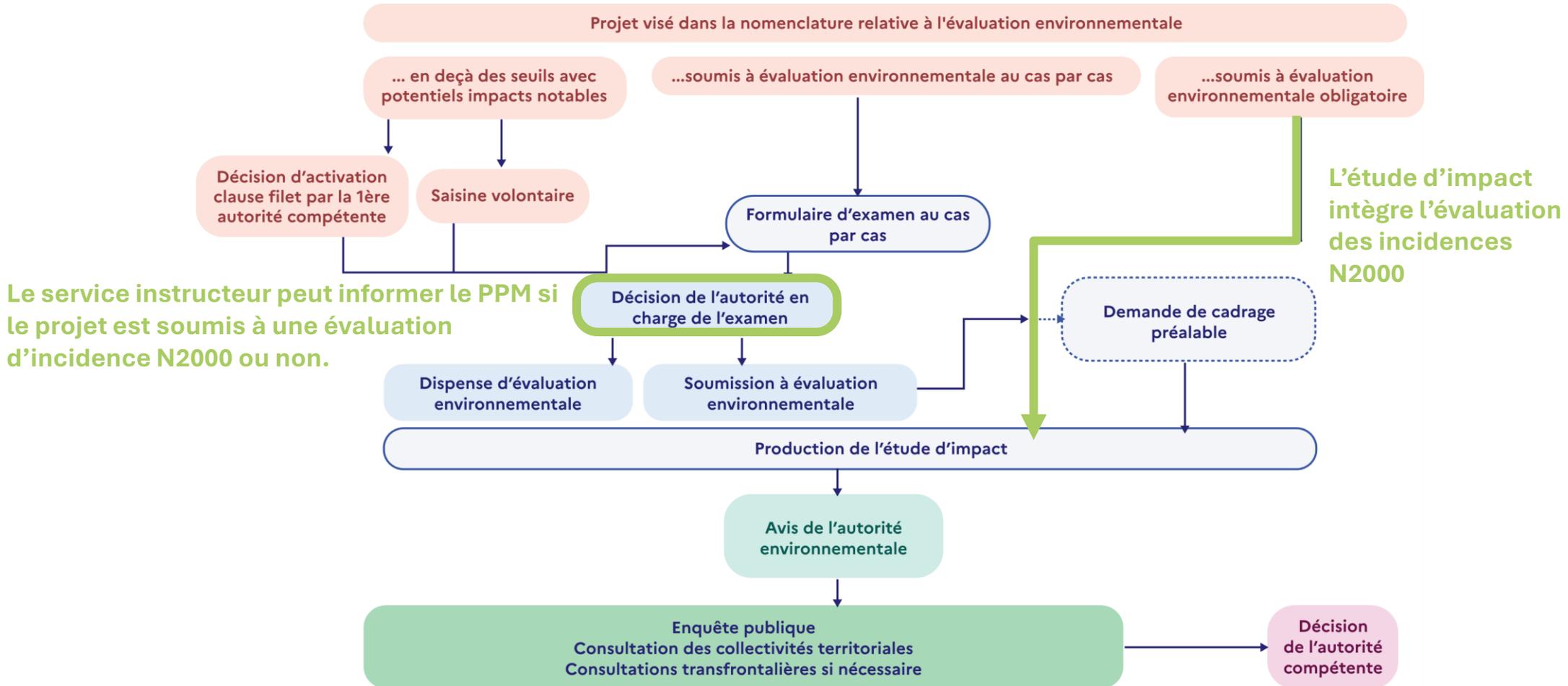
- Certaines espèces peuvent être d'intérêt communautaire et protégées
- Lorsque le projet est tout ou en partie, ou à proximité d'un site N2000, l'étude d'impact intègre souvent l'évaluation des incidences N2000
- Un projet peut-être soumis à une évaluation des incidences mais pas à une étude d'impact (et vice versa).

Zoom sur la zone d'influence



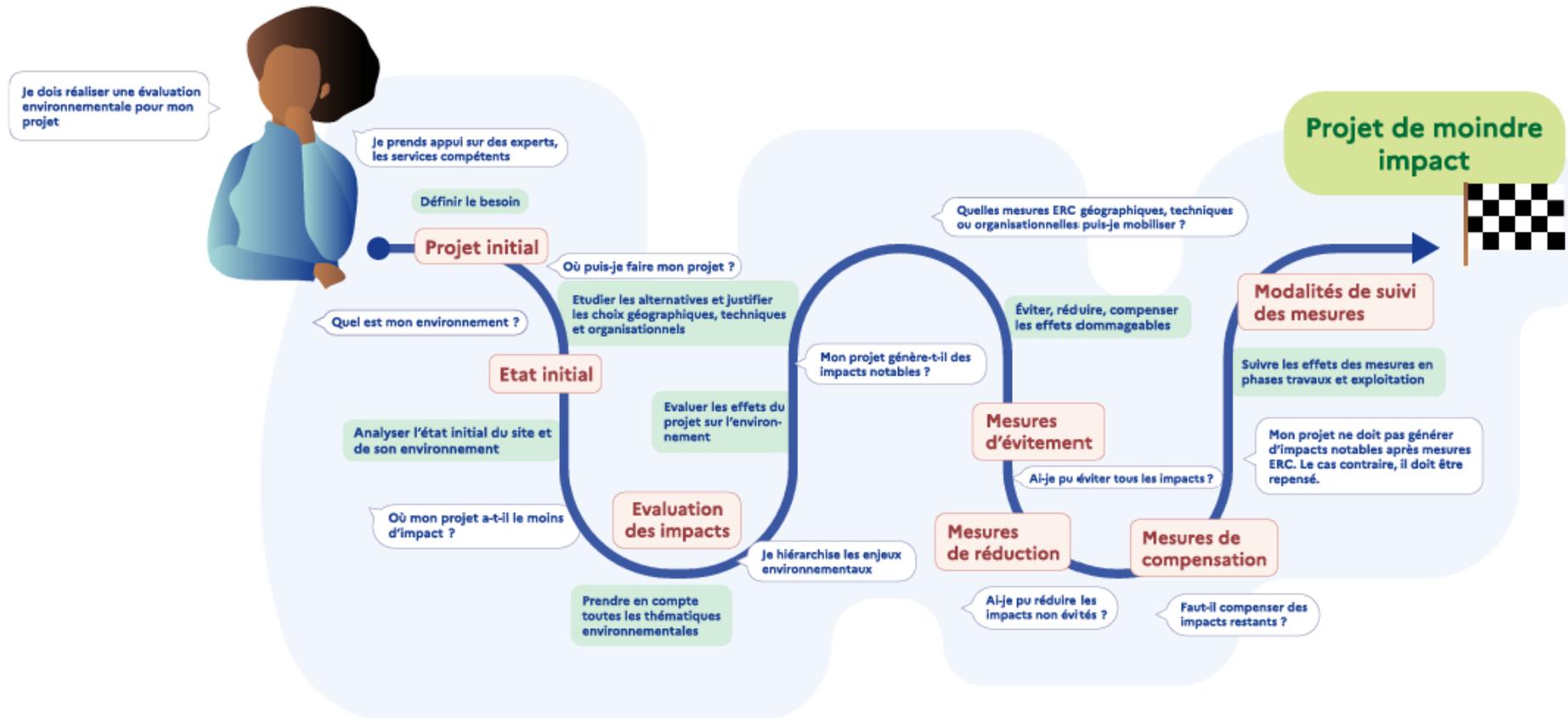
Processus global de la procédure

Lorsque le projet est tout ou en partie, ou à proximité d'un site N2000 ...



Procédure d'élaboration de l'évaluation environnementale

Si mon projet est soumis à évaluation des incidences et à une étude d'impact, c'est alors que **évaluation environnementale = évaluation des incidences + étude d'impact**



Zoom sur la procédure d'évaluation des incidences – les listes positives

Les projets (plans, programmes, activités ou manifestations) susceptibles d'affecter un site N2000 nécessitent une évaluation de leurs incidences avant d'être autorisés. Les projets automatiquement soumis à évaluation des incidences sont listés dans des **listes positives** :

Liste nationale	Liste locale 1	Liste locale 2
29 items	13 items	10 items
Documents de planification	Activités déjà encadrées juridiquement, complémentaire à la liste nationale	Activités non encadrées jusqu'alors, sélectionnées parmi celles figurant sur une liste nationale de référence
Programmes ou projets de travaux, aménagements, ouvrages ou installations		
Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou paysage		

*Pour savoir si votre projet est soumis à évaluation des incidences, vous pouvez contacter la **Direction des territoires**.*

DT Rhône-Alpilles-Durance

ddtm-dt-rad@bouches-du-rhone.gouv.fr

Délégué Territorial : M. Robert Unterner - 06 23 64 17 59

Référente territoriale : Mme Anne-Clotilde DEHAIS 06 15 46 27 18

DT Salon-Etang de Berre

ddtm-dt-seb@bouches-du-rhone.gouv.fr

Déléguée Territoriale : Mme Frédérique Figueroa - 06 34 28 54 94

Référent territorial : M. Gilles Florès – 06 15 46 34 99

QUESTIONS/RÉPONSES fréquentes

Qui doit réaliser l'évaluation des incidences ? C'est au **porteur du Projet, du Plan, de la Manifestation (PPM)** ou de l'intervention d'effectuer cette étude.

J'ai déjà fait une étude d'impact sur le même projet, dois-je ajouter une étude d'évaluation des incidences ? **L'étude d'impact** porte sur l'atteinte du projet à l'environnement de façon générale (pollution des eaux, de l'air...). **L'étude des incidences** est nécessaire pour évaluer les effets spécifiques sur les habitats et espèces concernés par les Directives « Oiseaux » et « Habitats, faune, flore », néanmoins, celle-ci peut être intégrée dans l'étude d'impact.

Pourquoi dois-je évaluer les incidences de mon projet alors qu'il se trouve hors du périmètre du site Natura 2000 ? **Le rayon d'incidence d'un PPM est variable selon sa nature.** Ainsi, un PPM peut interférer directement ou indirectement sur un ou des habitats/espèces d'un site Natura 2000 placé à proximité.

Le porteur de projet doit-il assumer la charge de l'évaluation des incidences de son activité avec ceux de tous les autres PPM susceptibles d'affecter le ou les sites Natura 2000 concernés ? **Le porteur de projet assume la responsabilité d'évaluer les incidences de son activité avec d'autres activités** qu'il porte afin d'identifier d'éventuels effets cumulés significatifs. Les services de l'Etat doivent, pour leur part, examiner les incidences d'éventuels effets cumulés d'un projet d'activité avec les autres activités connues dans le cadre de l'instruction d'une demande d'autorisation ou une déclaration

3. Rôles du SYMCRAU

Chapitres

1. Origine de Natura 2000
2. L'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences
3. Mission du SYMCRAU
4. Recommandations



Mission du SYMCRAU dans l'évaluation environnementale



Mission du SYMCRAU dans l'évaluation environnementale

Accompagner les PPM dans la prise en compte des incidences sur la **RESSOURCE EN EAU** et les sites **NATURA 2000 DE LA CRAU** :

- Elaboration de PORTERS A CONNAISSANCE (PAC) *sauf en cas d'étude d'impact où ce sont les bureaux d'études qui ont la charge d'analyser les données historiques (et de les compléter avec des données de terrain)**
- Participation aux réunions publiques et d'information*
- Rendu d'AVIS lors de consultations publiques*
- Veille environnementale

Le SYMCRAU n'est pas un service instructeur.

** En cas de fortes sollicitations, le SYMCRAU se réserve le droit de prioriser ses réponses. Il se peut qu'il ne soit pas dans la capacité de répondre à toutes les demandes.*

4. Recommandations

Chapitres

1. Origine de Natura 2000
2. L'évaluation environnementale et l'évaluation des incidences
3. Mission du SYMCRAU
4. Recommandations



Pour Natura 2000 Crau

ENJEUX PRINCIPAUX EN CRAU :

- Conservation de corridors écologiques : réseau de haie pour l'avifaune et les chiroptères
- Maintien de la fonctionnalité hydrique en Crau : canaux, berges, zones humides et prairies
- Conservation de zones favorables aux espèces d'intérêt communautaire : zone de quiétude, zone de reproduction, et zone de chasse.
- Maintien des habitats d'intérêt communautaire

D'une manière générale, il est essentiel que le **projet soit en accord avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000 de la Crau** (cf. DOCOB) et qu'il ne porte pas atteinte aux espèces et habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux, que ce soit en phase de travaux, d'exploitation et de réhabilitation.

S'il y porte atteinte, le pétitionnaire doit proposer des mesures de gestion et de préservation afin d'améliorer leur état de conservation.

Pour l'étude environnementale (1/2)

ELEMENTS DE VOCABULAIRE

- Impacts résiduels vs impacts bruts
- Zonages : zone d'étude rapprochée, zone d'étude éloignée, zone d'emprise, zone tampon etc.

INVENTAIRE

- Réglementations existantes (PNA, SRCE, PNR, N2000 etc.)
- Distinction entre inventaire historique et inventaire terrain dans le cadre du projet
- Inventaire naturaliste sur 1 année complète minimum, en intégrant tous les taxons (dont les espèces protégées et d'intérêt communautaire)
- Périmètres de l'inventaire : zone d'étude éloignée/rapprochée, zone d'emprise etc.
- La méthodologie de prospection mise en place par groupe taxonomique
- La liste des espèces et habitats observées et leurs enjeux de conservation (européen, nationaux et locaux)
- Pour chaque jour de prospection, la météorologie et l'heure de prospection
- Les cartes de l'effort de prospection. La méthodologie doit être visible (transect, points d'écoutes etc.)
- Des cartes des espèces et habitats observées.

Pour l'étude environnementale (2/2)

ANALYSE ET PRIORISATION DES ENJEUX

- La méthodologie de priorisation utilisée
- Analyse des impacts bruts et des impacts résiduels
- Analyse des enjeux pour chaque espèce et habitat à enjeux concernés
- Les effets cumulés avec d'autres projets
- Les impacts en phase de chantier et en phase d'exploitation, voire démantèlement le cas échéant

SEQUENCE ERCA

- Eviter, puis réduire et en dernier recours compenser. Ne pas hésiter à ajouter des mesures d'accompagnement,
- Mettre en relation la priorisation des enjeux et les mesures ERC
- Réévaluation des enjeux
- Ne pas oublier la réhabilitation des zones de travaux (base vie, zone retournement etc.)

Ressources

Recommandations sur le contenu du volet naturel d'étude d'impact d'un projet d'aménagement

[Paca.Developpement-durable.Gouv.Fr/recommandations-sur-le-contenu-du-volet-naturel-d-a14212.Html](https://paca.developpement-durable.gouv.fr/recommandations-sur-le-contenu-du-volet-naturel-d-a14212.html)

L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000

<https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/l-indispensable-livret-sur-l-evaluation-des-a1493.html>

Prendre en compte la biodiversité de la conception de projet à l'exploitation 2020

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette_biodiversite_2020.pdf

Evaluer, dialoguer, préserver Incidences des plans, projets et manifestations sur les sites Natura 2000

chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.symcrau.com/wp-content/uploads/2023/10/brochure_natura2000_eval_incid.pdf